

Prises de position sur les interventions parlementaires relatives à la politique de formation, session de printemps 2026

Pt. 61 INC affaire de crédit GC

2026.BKD.224

Développement du centre de compétences BeLEARN pour la transition numérique dans le domaine de la formation ; crédit d'objet 2027–2028

Le centre de compétences BeLEARN rassemble les compétences de la Haute école spécialisée bernoise, de l'Université de Berne, de la PHBern ainsi que de l'EPFL et de l'HEFP afin de soutenir la transformation numérique dans la formation à tous les niveaux. Jusqu'à présent, son financement reposait sur les lois cantonales relatives aux hautes écoles. Le Grand Conseil estime toutefois que cette base est insuffisante et a demandé, par le biais de la motion 067-2025 de la Commission des finances, une décision de dépenses distincte ainsi qu'une réglementation légale plus approfondie ultérieurement. Pour les années 2027 et 2028, le Conseil-exécutif demande donc un crédit spécifique de 2,8 millions de francs par an pour les trois hautes écoles bernoises. Il s'agit donc en l'espèce d'un crédit d'engagement sous la forme d'une nouvelle dépense ponctuelle d'un montant de 5,6 millions de francs. À la fin de l'année 2028, la phase de mise en place devra être achevée et évaluée. Parallèlement, il conviendra d'examiner s'il y a lieu de créer une nouvelle base légale visant à promouvoir la transformation numérique dans le domaine de la formation.

Le centre de compétences BeLEARN, en cours de mise en place depuis 2021, produit les effets escomptés en ce qui concerne les projets de coopération et de développement liés à la transformation numérique dans l'enseignement à tous les niveaux. Le nombre de projets BeLEARN menés par les cinq établissements d'enseignement supérieur fondateurs a largement dépassé les attentes. Le nombre total de projets de recherche, de développement et de transfert lancés, en cours ou achevés dans le cadre de BeLEARN s'élève désormais à plus de 80. La majeure partie du financement de tous ces projets ne provient pas des subventions versées par le canton de Berne aux hautes écoles, mais de fonds tiers alloués aux projets et des contributions propres des partenaires du projet. Le centre de compétences BeLEARN parvient ainsi à générer l'effet de levier que le canton de Berne vise à obtenir en soutenant ce projet commun des hautes écoles.

Le financement initial spécifique doit se poursuivre en 2027–2028, à raison de 500 000 CHF par an pour la BFH, l'UniBE et la PHBern, jusqu'à la fin de la phase de mise en place en 2028, date à laquelle il prendra fin. Cela permettra de mener à bien la mise en place ciblée et l'ancrage du centre de compétences BeLEARN dans le paysage universitaire et éducatif. Comme auparavant, la PHBern assume le rôle d'« institution d'accueil ». Une contribution annuelle de 1 300 000 CHF lui est accordée pour cette mission. Jusqu'en 2028, l'accent restera mis sur la consolidation des activités de recherche communes et des partenariats pratiques avec des établissements d'enseignement de tous niveaux, ainsi que sur la mise en place de processus efficaces permettant une transposition rapide des résultats dans la pratique pédagogique.

Prise de position de Formation Berne

Recommandation : adoption

Formation Berne recommande l'adoption de cette demande de crédit. BeLEARN s'est imposé comme un centre de compétences en matière d'éducation numérique et apporte une contribution importante à la transition numérique dans les écoles. Voici, à titre d'exemple, les intitulés de quelques projets :

- Retour d'information basé sur l'IA pour l'écriture réflexive
- Réalité virtuelle (RV) « Under Pressure » : simulation en RV visant à développer des compétences émotionnelles et réflexives dans la gestion de classe
- Retour d'information basé sur l'IA et responsabilité psychologique personnelle
- Écoles primaires sans smartphones

La poursuite du projet BeLEARN garantit que des approches innovantes en matière d'éducation numérique soient étudiées, testées et mises à la disposition des écoles dans le cadre d'une recherche axée sur la pratique et présentant un bon rapport qualité-prix.

Pt. 65 INC 317-2025 Motion ayant valeur de directive
2025.GRPARL.1493

Katja Streiff, PEV
+ 9 autres

Campagne cantonale de sensibilisation et de prévention pour un usage responsable des médias numériques

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une campagne globale de sensibilisation et de prévention au niveau cantonal pour une utilisation responsable des médias numériques dès le domaine préscolaire. Le maître-mot de la campagne ne doit pas être « interdire », mais « équiper ». L'objectif est que les enfants et les jeunes apprennent à utiliser les médias numériques comme des outils et non pas comme des substituts de relations, d'activités physiques ou de créativité. Les actrices et acteurs pertinents devront être impliqués étroitement dans cette campagne, qui devra viser en particulier les objectifs suivants:

1. développer les compétences médiatiques des enfants et des jeunes ainsi que de leurs parents et représentantes légales et représentants légaux,
2. transmettre des connaissances sur les risques tels que le cyberharcèlement, les violations de la protection des données, la dépendance numérique, la désinformation et l'influence exercée par les algorithmes ainsi que leurs répercussions biologiques sur le développement du cerveau,
3. renforcer la santé psychique en présentant des stratégies pour une gestion saine et autonome des offres numériques,
4. soutenir les parents, le personnel du domaine préscolaire et de l'animation de jeunesse ainsi que les enseignantes et les enseignants en leur fournissant du matériel d'information, des ateliers ainsi que des conseils applicables dans la pratique et
5. améliorer la mise en réseau des offres, des services de conseil et des programmes de prévention existants au niveau cantonal.

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : points 1-4: adoption et classement

point 5: adoption

Le Conseil-exécutif reconnaît les opportunités et les risques liés aux médias numériques et estime qu'il est important de sensibiliser aux compétences médiatiques, au cyberharcèlement, à la protection des données et aux dépendances numériques.

Il considère qu'une communication coordonnée constitue une mesure appropriée à cet effet. L'étude JAMES 2024 montre que les réseaux sociaux, les applications de messagerie et les smartphones marquent profondément le quotidien des enfants et des adolescents.

Points 1 à 4 :

Le Conseil-exécutif renvoie aux nombreuses offres de prévention cantonales et nationales déjà existantes qui répondent à ces objectifs – promotion de la compétence médiatique, sensibilisation aux risques et soutien aux parents et aux professionnels – et qui interviennent dès la petite enfance. Le Conseil-exécutif estime que la compétence médiatique et l'utilisation des médias numériques peuvent être améliorées grâce à la sensibilisation et à l'acquisition de connaissances et de compétences permettant une utilisation critique des médias. Une utilisation réfléchie et éclairée peut protéger les enfants et les adolescents contre d'éventuels dangers, sans pour autant restreindre leur participation au monde numérique.

Point 5 : Le Conseil-exécutif est disposé à renforcer la communication visant à sensibiliser et à prévenir en matière d'utilisation responsable des médias numériques. S'agissant d'une mission transversale relevant de plusieurs directions, il mettra en œuvre ces mesures en collaboration avec toutes les directions concernées. L'aspect de l'utilisation des médias numériques est également examiné dans le cadre des travaux en cours relatifs à la nouvelle stratégie en matière de formation.

Prise de position de Formation Berne

Recommandation : adoption

La motion demande la mise en réseau et la coordination des nombreuses offres existantes. Elle vise à sensibiliser la population aux dangers des médias numériques. En matière de sécurité routière, l'information et la sensibilisation de la population, et en particulier des enfants, vont de soi. Il doit en être de même pour le domaine du numérique.

Le Conseil-exécutif confirme qu'une « *utilisation inappropriée des médias peut également comporter des risques considérables* ». Il considère qu'une communication coordonnée constitue une mesure appropriée. « *Une utilisation réfléchie et éclairée peut protéger les enfants et les adolescents contre d'éventuels dangers.* »

Formation Berne est convaincue que les enfants et les adolescents doivent être protégés. Il s'agit là d'un devoir de la société.

L'acceptation de l'interdiction de l'alcool et des produits du tabac pour les enfants fait l'unanimité au sein de la société. Les médias numériques présentent un potentiel de dépendance comparable. Il faut sensibiliser le public à cette réalité. Tout le monde doit comprendre qu'un smartphone n'a pas sa place entre les mains de jeunes enfants, pas plus que la bière. Manifestement, les actions existantes ne touchent pas suffisamment la population dans son ensemble, ni le groupe cible, ni les personnes vulnérables. C'est pourquoi il faut une campagne qui secoue les consciences, crée une compréhension commune et transmette des connaissances.

Pt. 66 INC 335-2025 Motion ayant valeur de directives 2025.GRPARL.1518 Pour une application systématique de l'éducation physique obligatoire dans les écoles professionnelles	Sarah Gabi Schönenberger, PS +7 autres
--	---

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. créer les conditions nécessaires pour que les cours obligatoires d'éducation physique dans les écoles professionnelles puissent avoir lieu conformément à la loi ;
2. présenter par quelles mesures le canton peut soutenir les infrastructures sportives nécessaires pour ce faire ;
3. présenter un plan de mesures contraignant pour les cas où cette obligation ne peut pas être respectée.

Prise de position du Conseil-exécutif :

Proposition : adoption et classement

Le Conseil-exécutif accorde une grande importance au bon déroulement des cours d'éducation physique dans les écoles professionnelles. Les exigences relatives à l'organisation de ces cours sont particulièrement complexes. Un suivi est mis en place pour la région de Berne. Environ 15 % des cours de sport se déroulent dans d'autres lieux, par exemple en plein air, dans des salles de gymnastique ou d'escalade ; seuls 2 % sont annulés. Cela s'explique principalement par le nombre de cours par journée scolaire limité par la loi et par la forte fréquentation des installations sportives.

Point 1 : La loi sur la promotion du sport prévoit, pour la formation professionnelle initiale, un à deux cours d'éducation physique par semaine, selon les ordonnances sur la formation des différentes professions. Les objectifs d'apprentissage sont décrits dans un programme-cadre. Il n'existe aucune prescription quant au cadre dans lequel les cours d'activité physique doivent se dérouler. Les écoles professionnelles prennent des mesures pour que les cours d'éducation physique puissent être dispensés conformément à la loi.

Point 2 : L'INC et la DTT ont identifié le besoin de salles de sport supplémentaires mises à la disposition des écoles professionnelles et des collèges.

Point 3 : La région de Berne accuse un déficit d'environ 12 salles de sport. De nouvelles salles de sport ne pourront être construites, au mieux, qu'à partir du milieu des années 2030. Le recensement détaillé de toutes les installations sportives communales, cantonales et privées de la région de Berne est actuellement en cours d'élaboration.

Prise de position de Formation Berne

Recommandation : adoption

Le Conseil-exécutif reconnaît le manque d'installations sportives et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des dispositions légales relatives à l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles professionnelles. Ces dernières font de leur mieux pour dispenser cet enseignement conformément à la loi. Néanmoins, 2 % des cours obligatoires sont annulés. Formation à Berne recommande l'adoption de la motion, car :

- En l'absence de salles, les objectifs en matière d'activité physique devront être adaptés aux possibilités existantes. La qualité de l'enseignement passe au second plan. Le volume des cours prime sur les exigences de qualité.
- Le manque de gymnases et l'éloignement des infrastructures entraînent de longs trajets. Ceux-ci se font au détriment de l'enseignement.
- Le suivi ne concerne que la région de Berne. Le recensement des installations sportives est en cours d'élaboration pour la région de Berne. Il manque encore une vue d'ensemble du canton.

Même si la coordination de l'offre actuelle en salles et la planification de nouvelles installations sportives sont complexes et exigeantes, il convient de les améliorer. Un enseignement sportif de qualité dans les écoles professionnelles est plus important que jamais. Il contribue à la santé physique et mentale des élèves. Le canton doit accorder une grande importance à cet aspect et assumer davantage sa responsabilité quant aux conditions-cadres nécessaires à un enseignement sportif de qualité. Le fait que la construction de bâtiments soit complexe ne doit pas empêcher de rechercher des possibilités d'amélioration.

Adopté par le comité directeur le 19 août 2026

Anna-Katharina Zenger
Responsable du domaine syndical